
Adresse de la société populaire de Morez-la-Montagne (Jura), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Morez-la-Montagne (Jura), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 282;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21477_t1_0282_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

a

[*Les membres du comité révolutionnaire d'Argentan à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (73)

Égalité, Liberté, vive la République
et la Convention.

Legislateurs

C'est au moment où la nation française par une suite non interrompue de victoires, accomplit ses glorieuses destinées et va forcer les brigands couronnés à courber leur tête orgueilleuse sous le niveau de l'égalité, que leurs vils suppôts veulent continuer la tyrannie que par votre courage et votre union vous avez si heureusement renversée dans la nuit du neuf au dix thermidor. Les scelerats ! ils parlent de patriotisme et eux seuls veulent opprimer les patriotes, ils font assassiner Tallien qui un des premiers a soulevé le masque dont le tyran s'étoit couvert. Nous adhérons aux principes que renferme votre sublime adresse au peuple français, leur propagation précipitera au fond de l'abîme creusé par leurs crimes les scélérats, les fripons et les intrigans qui n'attendent leur salut que de la confusion qu'ils ne sont si habiles à faire naître que pour échapper dans le désordre à la justice vengeresse qui les poursuit. S'ils parlent de terreur, c'est qu'ils redoutent le zèle civique des citoyens témoins de leurs crimes et qu'ils veulent le comprimer ils crient à l'oppression des patriotes ! nos climats ne nous offrent point le spectacle hideux de l'aristocratie triomphante. Au contraire la sérénité brille sur le visage de tous les citoyens ; tous benissent la Convention, tous rendent hommage à ses principes, tous jurent de lui faire un rempart de leurs corps ; enfin tous n'ont d'autre désir que de la voir rester à son poste, jusqu'à ce que d'une main sage et hardie elle ait achevé la voute de l'édifice majestueux qui doit seul assurer à jamais la gloire et la prospérité du peuple français.

Les membres du comité révolutionnaire du district d'Argentan, département de l'Orne.

MARETTE, président et 5 autres signatures.

Nous vous faisons passer pour les frais de la guerre 113 L en assignats et 14 L en numéraire pour les frais de la guerre.

[*Reconnaissance adressée par le comité de surveillance d'Argentan à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (74)

Je soussigné directeur des Postes, reconnois avoir reçu des citoyens du comité de surveillance la somme de cent vingt sept livres

(dont 113 en assignats et 14 L en pièce de la république et étrangère dont la valeur n'est pas conforme), pour les citoyens de la Convention à Paris et je promets de la faire passer par le premier ordinaire au bureau où elle doit être payée franche de port, le droit de 5 % qui étoit dû, ayant été perçu.

A Argentan, ce 26 vendémiaire, l'an 3^e de la République, une et indivisible.

On prévient que cette reconnaissance ne sera acquittée que lorsque la somme qui y est énoncée, sera parvenue au bureau où elle doit être payée ; et il faudra représenter cette reconnaissance, qui restera entre les mains du directeur : il faudra aussi représenter la lettre qui aura donné avis de l'envoi de ladite somme.

b

La société populaire de Morez-la-Montagne, département du Jura, écrit à la Convention nationale que ceux qui disent que l'aristocratie et le modérantisme lèvent la tête depuis le 9 thermidor, ne sont que les amis de Robespierre, qui croient que la République et la liberté sont perdues, dès qu'ils ne peuvent plus les assassiner et servir leurs passions dégoûtantes.

Elle l'invite à frapper du glaive de la justice tous ces êtres immoraux, les traîtres, les intrigans, les fripons, les dilapidateurs de la fortune publique et les assassins de Tallien ; à maintenir à chaque citoyen le droit d'émettre librement et faire imprimer ses idées, sans cependant attenter aux mœurs et à la liberté publique ; à organiser promptement l'instruction républicaine ; à protéger les sociétés populaires, et à supprimer ces dénominations de Jacobins, de Cordeliers, qui indiquent des corporations séparées dans la République... Nous vous déclarons, dit-elle, que le foyer de nos idées, de notre existence, n'est que la Convention nationale, seule autorité souveraine. Nous prononçons l'anathème de mort contre quiconque voudrait rivaliser d'autorité avec les représentans d'un peuple libre (75).

20

Le conseil général de la commune de Mortagne, département de l'Orne, félicite la Convention sur la chute du dernier tyran, l'invite à rester à son poste et lui témoigne sa reconnaissance sur le choix qu'elle a fait du représentant du peuple Genissieu pour le département de l'Orne.

Mention honorable, insertion au bulletin (76).

(73) C 323, pl. 1378, p. 28. Mention seule du don dans Bull., 12 brum. (suppl.).

(74) C 323, pl. 1378, p. 27.

(75) Bull., 11 brum. J. Fr., n° 768.

(76) P.-V., XLVIII, 144.